

PAYS-BAS

Enquête sur le rôle de Dutroux dans la disparition d'une étudiante en 1993

La police et la justice néerlandaise enquêtent sur la possible implication de Marc Dutroux dans la disparition de l'étudiante néerlandaise Tanja Groen, 18 ans, en 1993 à Maastricht, aux Pays-Bas, située non loin de la frontière belge. Des sources dans les cercles judiciaires aux Pays-Bas et en Belgique ont confirmé l'information au journal néerlandais *De Limburger*. Une demande d'assistance juridique a été déposée en Belgique, dans laquelle la justice demande de comparer l'ADN féminin inconnu trouvé dans les maisons et les camionnettes de Dutroux avec celui de Tanja Groen. Les résultats seront transmis « dans les plus brefs délais », a précisé le procureur général Jean-Baptiste Andries du parquet de Liège. Des devoirs d'enquête sont également effectués. La cellule *cold case* de la police du Limbourg néerlandais s'est entretenue avec divers témoins. Les enquêteurs examinent aussi si les faits et circonstances entourant la disparition de Tanja Groen peuvent être liés à Marc Dutroux. Ses méthodes, selon lesquelles il enlevait des filles et les embarquait avec leur vélo dans une camionnette, pourraient correspondre à la façon dont a disparu Tanja Groen, vue pour la dernière fois en train de faire du vélo à Maastricht en 1993. BELGA

MANIFESTATIONS

EN IRAN

La députée Darya Safai et Hadja Lahbib se sont coupé une mèche de cheveux

La députée Darya Safai, qui est elle-même d'origine iranienne, s'est coupé les cheveux jeudi en séance plénière de la Chambre en solidarité avec les femmes iraniennes. La ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib (MR) l'a suivie ainsi que la députée Goedele Liekens (Open VLD). En Iran, des femmes et des hommes descendent dans la rue depuis des semaines pour protester contre le code vestimentaire strict de la République islamique. La mort de Mahsa Amini, 22 ans, décédée après que la brigade des mœurs l'eut arrêtée parce qu'une mèche de cheveux était sortie de sous son voile, a fait office de déclencheur au sein de la société iranienne. BELGA

FINANCE

Fraude à la cryptomonnaie : quand les promesses de rendement miracle tournent au cauchemar

En Belgique, les fausses plateformes de trading en ligne pullulent. Rien qu'en 2021, au moins 26 millions d'euros ont été perdus par les consommateurs belges. Imane et Pierre en font partie.



En Belgique, le nombre de fraudes à la cryptomonnaie se multiplie. © SHUTTERSTOCK

GUILLAUME DERCLAYE

Début décembre 2021, Imane voit apparaître une interview d'Elio Di Rupo vantant les investissements dans les cryptomonnaies dans son fil d'actualité Facebook. Elle clique, est redirigée sur un site aux couleurs du quotidien *Le Soir* et remplit le formulaire pour être contactée par un conseiller. « Je n'avais pas fini d'écrire qu'on m'appelait », nous détaille la quadragénaire. Ce qu'elle ne savait pas en cliquant, c'est que ni *Le Soir* ni Elio Di Rupo (voire Elon Musk ou Benoît Poelvoorde, car d'autres variantes ont existé) n'ont de lien avec ces publications ou ces sites internet. Avec le bitcoin non plus d'ailleurs. La seule chose qui les unit ? S'être fait usurper leur identité. Tant *Le Soir* qu'Elio Di Rupo ont dénoncé ces fausses publicités. De son côté, le ministre-président wallon affirme avoir déposé plainte pour usurpation d'identité.

Au téléphone, Christophe Nicolas se présente comme trader pour la plateforme FXCT Investments. « Il me bombarde d'infos sur la cryptomonnaie et, bingo pour lui, je suis nulle en finances... Il avait une imbécile en ligne et pouvait tout lui balancer. » « Quel est votre objectif ? Pourquoi voulez-vous investir ? Combien de bénéfices espérez-vous ? Sur combien de temps espérez-vous un retour sur investissement ? », s'enquiert-il. Au fil de la conversation, Imane a l'impression d'être avec un vrai conseiller. « Je lui ai expliqué que j'avais une ASBL qui vient en aide aux réfugiés et que je n'étais pas subsidiée, que je voulais générer des bénéfices pour pouvoir les investir dans un projet d'intégration professionnelle. » La mise de départ la met également en confiance : 300 euros, pas plus. « Pas plus ? », s'étonne-t-elle. « Non, pas plus », lui répond son interlocuteur au fort accent parisien. « J'ai envie qu'on y aille doucement comme ça si vous n'êtes pas satisfaite, vous pouvez tout retirer directement. » Imane mord à l'hameçon, ouvre un compte sur la plateforme de trading. Après avoir envoyé une copie de sa carte d'identité, la copie d'un justificatif de domicile ou, à défaut, une déclaration fiscale pour « garantir la sécurité des transactions », elle y verse ses premiers euros et, sans s'en rendre compte, signe

un pacte avec le diable.

Après avoir laissé passer le week-end, Christophe Nicolas l'invite à consulter son espace client. Là, c'est la surprise. « C'est incroyable. J'avais gagné 2.000 euros avec ma mise de 300 euros de départ. » Alors quand le courtier lui propose de lui faire confiance en réinvestissant de l'argent, Imane le suit. Quand le conseiller joignable sur WhatsApp 24 h/24 lui annonce une entrée en Bourse de Facebook ? Elle y va. « Autant il avait été cool, tranquille et très calme, là il me disait : "Je ne t'ai jamais pressée autant, mais là il faut vraiment que tu mettes le paquet. Des opportunités comme ça, ça n'arrive pas tous les jours." » A ce moment-là, Imane n'a plus rien de côté, elle a investi tout ce qu'elle possédait. Le trader lui donne une piste : proposer à ses amis d'investir à ses côtés. « C'est ce que je fais quand je vois une telle opportunité, j'emprunte », lui explique le conseiller. Alors Imane emprunte. A sa maman, à des amis. Du cash ? Pas de problème pour le trader, il y a une solution à tout. A deux pas de la gare Centrale de Bruxelles, un distributeur à bitcoins (une machine qui permet de convertir de l'argent liquide en bitcoins). Christophe Nicolas lui envoie un QR code : « Tu le scannes à la machine, tu mets l'argent et tu récupères le ticket. » Sans qu'elle ne s'en rende compte, les bitcoins sont crédités... sur le portefeuille virtuel (le *wallet*) du trader.

La révélation

Jusqu'à-là, aucun problème pour Imane. Si ce n'est que le « cours » du bitcoin va s'effondrer, sa mise s'envole. Et ce à la veille de Noël. « Là, il me laisse bouillonner quelques jours. » Après plusieurs relances, le trader revient à la vie, expliquant à Imane qu'elle ne craint rien. Comme elle est cliente « VIP », son argent et ses gains sont assurés. Les fonds sont crédités sur son espace client ; le trader lui explique qu'elle peut se verser l'argent directement sur son compte en banque. Sauf qu'il n'arrivera jamais. Imane s'inquiète, appelle sa banque, comprend qu'elle s'est fait avoir. Près de 30.000 euros sont dans la nature sur des comptes espagnols ou dans des portefeuilles de crypto-monnaies qui ne lui appartiennent pas.

Elle garde son calme et croit une dernière fois son courtier. Le faux trader parisien, prétendument installé à Londres, revient vers elle avec une « bonne nouvelle ». Les fonds sont disponibles, mais il faut passer par une agence de change et payer les frais : 3.500 euros. « Après réflexion et avec une montagne de désespoir, j'ai été jusqu'au bout pour récupérer mon argent. » Imane verse donc ces 3.500 euros, empruntés à une amie, avec l'espoir de remettre la main sur sa mise et la crainte de perdre des milliers d'euros de plus.

Près d'une année plus tard, Imane se trouve toujours en contact avec les escrocs ou leurs comparses. Christophe Nicolas, Iris Maillard, Estelle Durand, tous prétendus employés de la société FXCT Investments, ont disparu. *Le Soir* a essayé de les joindre par téléphone, mail et LinkedIn (pour ceux qui disposaient d'un profil). Les adresses mail sont inactives, les numéros de téléphone non attribués, les messages LinkedIn restés sans réponse. Pourtant, des pseudo-avocats et des pseudo-sociétés de re-

couvrement contactent fréquemment la quadragénaire. Le français est oublié, désormais c'est uniquement en anglais, toujours depuis Londres. Toujours depuis des entités fantômes dont le nom ressemble souvent fortement à une société bien établie. Toujours depuis des numéros qui ne sont plus attribués quelques jours après le contact. Et chez Imane, toujours le maigre espoir de retrouver ses fonds et celui de ses proches.

Des centaines de témoignages

Plus de dix mois après le premier contact, Imane n'a pas encore eu la force de déposer plainte auprès des autorités. « Je me suis dit que j'allais laisser tomber et reprendre des forces. Quand j'aurai vraiment la force de me battre, j'irai jusqu'au bout. » D'autres ont franchi le pas. Plus d'une centaine de témoignages se retrouvent d'ailleurs sur la plateforme TrustPilot, qui permet aux consommateurs de donner leur avis sur les services proposés en ligne. C'est comme cela que nous avons retrouvé l'un d'eux. Pierre Rubay a 81 ans et s'est fait escroquer plus de 61.000 euros entre juillet et septembre 2021. Il a déposé plainte au commissariat d'Arlon, avec 41 autres personnes. Les mêmes méthodes ont été utilisées à son encontre, la seule différence est que son contact chez FXCT était une dénommée Estelle Durand. Les comptes sur lesquels est parti l'argent sont également espagnols, voire suédois. Lui aussi se fait désormais fréquemment contacter par téléphone par des agents anglais, « chargés de recouvrer son argent ». Le gendarme des marchés financiers, la FSMA, note que les consommateurs sont de plus en plus souvent recontactés dans les mois qui suivent une arnaque avec des promesses de récupération de fonds perdus. En mars, l'organisme de surveillance a notamment mis le public en garde contre des fraudeurs qui usurpent l'identité de sociétés établies au Royaume-Uni en se présentant sous les noms de « Blockchain Ltd » et « IQBcoin », et qui ont pris contact avec de très nombreuses victimes de fraude en Belgique. Sans nouvelles de la plainte collective déposée à Arlon, l'ancien soudeur est retourné déposer plainte au mois de juin près de son domicile de Charleroi. Le parquet de Charleroi, saisi de l'affaire, confirme que des devoirs d'enquête sont toujours en cours.

Aujourd'hui et depuis plusieurs semaines déjà, la plateforme FXCT Investments n'est plus accessible depuis la Belgique. Au-dessus des logos du SPF Justice et de la police se trouve le message suivant : « Vous venez d'être redirigé vers cette page. Le site que vous essayez de consulter contient des informations illégales au regard de la législation belge. » Le porte-parole de la FSMA nous confirme qu'il s'agit « d'un dossier pour lequel nous avons reçu un nombre relativement important de signalements ou questions de consommateurs. En ce qui concerne le fonctionnement de ce site web, il présentait des caractéristiques très "classiques" pour ce type d'entités frauduleuses ». Un site frauduleux reprenant exactement les mêmes codes est toujours actif à l'adresse fxctinvestments.net. Nous avons complété le formulaire et été contactés par « Jimmy Suleiman », qui a refusé de répondre à nos questions. Pour les victimes, la chance de récupérer l'argent perdu est presque illusoire.